

COMMUNE DE DURTAL

\*\*\*\*\*

Arrondissement d'ANGERS

\*\*\*\*\*

Département de Maine-et-Loire

\*\*\*\*\*

**Décision prise par le Maire, par délégation du Conseil Municipal,  
concernant l'installation d'un kiosque public sur l'esplanade de Gouis**

Vu le code des marchés publics,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques,  
Vu les délégations du maire attribuées par le conseil municipal du 11 avril 2023,

Vu la délibération n°2023-08-04 portant création du budget participatif de la commune de Durtal et validant son règlement et les modalités de sa mise en œuvre,

Considérant le souhait de l'équipe municipale de permettre aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la vie de la commune et de placer la participation citoyenne au cœur de l'action publique,

Considérant l'enjeu permanent pour la commune d'améliorer son cadre de vie et de proposer des équipements adaptés aux besoins exprimés par les habitants,

Considérant que ces investissements contribuent à renforcer la qualité de vie, tout en respectant l'environnement et la biodiversité et qu'ils favorisent le lien social, ainsi que l'inclusion de toutes et tous,

Considérant le projet validé et sélectionné d'installation d'un kiosque public sur l'esplanade de Gouis,

Vu la consultation lancée dans le cadre du marché public entre février 2025 et février 2026, mettant en concurrence sept prestataires pour la fourniture et le montage de la charpente, de la couverture, ainsi que de l'alimentation électrique nécessaires à l'installation du kiosque : SAS JS COUVERTURE, EURL BOUQUET CHARPENTE, MS COUVERTURE, SARL RITOUET, SAPLEC, SARL NICOLAS RENARD et MÉNARD MORIN ÉLECTRICITÉ,

Vu l'analyse des offres incluant les offres chiffrées, les échanges techniques et les négociations,

Vu la réunion collective de finalisation concernant le choix de mobilier urbain, qui s'est déroulée le 8 septembre 2025 en présence des habitants porteurs de ce projet et des élus de la commission « Association, Citoyenneté et Sécurité »,

Considérant l'offre qui paraît la plus adaptée, tant au regard de la réponse aux besoins que sur les plans technique, sécuritaire et financier,

**DÉCIDE**

\*\*\*\*\*

**Article 1 :** Le Maire de la commune de Durtal a décidé d'attribuer le marché relatif à la fourniture et au montage nécessaires à l'installation du kiosque public sur l'esplanade de Gouis, comme suit :

- la **charpente** au prestataire EURL BOUQUET CHARPENTE (situé 10 impasse des maçons - Zone de la suzerolle - 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR), pour un montant de 11 481,28€ HT, soit 13 777,54€ TTC ;
- la **couverture** au prestataire MS COUVERTURE (situé 11 allée André Fardeau - Soucelles - 49140 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU) pour un montant de 6 900,91€ HT, soit 8 281,09€ TTC ;
- l'**alimentation électrique** au prestataire SARL NICOLAS RENARD (situé 5 rue du Haras - 49430 DURTAL), pour un montant de 4 155,00€ HT, soit 4 986,00€ TTC,

**Article 2 :** Le Maire de la commune de Durtal, la directrice générale des services de la commune de Durtal, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Durtal, le 25 février 2026,  
Le Maire, Pascal FARION

